

TITRE : LA REFORME DE L'HOPITAL DEVRAIT FINALEMENT SE FAIRE PAR ORDONNANCES

PARIS, 10 juin (APM) - Après s'être dit opposé à l'idée de réformer la gouvernance de l'hôpital par voie d'ordonnances, le ministre de la Santé semble s'être finalement rallié à cette procédure, plus rapide qu'un débat parlementaire.

Le projet de loi habilitant le gouvernement à simplifier le droit est entré en discussion jeudi matin à l'Assemblée nationale. Son article 50 permet de réformer l'organisation interne des hôpitaux par ordonnance.

Contrairement à ce que Philippe Douste-Blazy avait laissé entendre après son arrivée au ministère, le gouvernement ne devrait pas proposer d'amendement pour supprimer la totalité de cet article.

Cet article autorise le gouvernement à "réformer les règles de fonctionnement des établissements publics de santé, les règles et les modes d'organisation budgétaires et comptables, ainsi que les règles de gestion des établissements de santé, adapter et aménager les compétences des agences régionales de l'hospitalisation en ces matières et réformer les règles de gestion des directeurs de ces établissements et des praticiens hospitaliers".

Pour répondre à l'inquiétude des médecins, le gouvernement devrait toutefois déposer un amendement pour supprimer la mention 'praticiens hospitaliers' de l'article.

Philippe Douste-Blazy s'y est engagé par écrit dans un courrier adressé mercredi aux syndicats de PH, dont APM a eu copie: "Etant donné que les négociations avec les organisations représentatives sur le statut des praticiens n'ont pas débuté, il m'est apparu prématuré d'envisager une telle habilitation", explique le ministre.

Selon un représentant des Conférences hospitalières interrogé jeudi par l'APM, le gouvernement pourrait également déposer un second amendement pour modifier la définition du "conseil exécutif médico-administratif".

Dans l'exposé des motifs de la loi, ce conseil est présenté comme ayant "vocation, sous la présidence du directeur, à assurer la gestion de l'établissement". "Les directeurs de CHU trouvent le terme de 'gestion' trop fort. L'amendement devrait formuler les choses autrement", explique cette source.

UNE DEMARCHE "CONSENSUELLE"?

Invité par les représentants du monde hospitalier à clarifier sa position sur les réformes en cours à l'hôpital, le ministre a participé pendant une demi-heure, mercredi après-midi, à la réunion du comité de suivi sur la gouvernance.

"Il nous a dit qu'il aurait préféré un débat parlementaire, mais que le calendrier parlementaire ne permettait pas de l'organiser rapidement et que, de toute façon, la loi d'habilitation était déjà déposée à son arrivée", rapporte à l'APM un membre du comité de suivi.

Selon ce membre, le ministre a "pour la première fois" cité le terme Hôpital 2007. "Il a été beaucoup plus clair qu'à Hôpital Expo. Il a assuré que les réformes engagées sur la gouvernance et la tarification continueraient".

"Il nous a dit: 'j'admets m'être peu préoccupé de l'hôpital depuis deux mois. Vu l'opposition de certains au plan Hôpital 2007, j'attendais que les choses se tassent. Il y avait des sujets plus médiatisés -l'assurance maladie, les urgences et la canicule- et j'ai passé mon temps à ça. Maintenant que le dossier assurance maladie est bien avancé, je vais avoir le temps de m'occuper de l'hôpital'".

Philippe Douste-Blazy paraît toutefois décidé à ne pas se mettre à dos les syndicats de médecins et d'agents hospitaliers qui n'ont pas signé l'accord sur la nouvelle gouvernance (CHG, FO, Sud, CFTC).

Selon un autre membre du comité de suivi interrogé par l'APM, le ministre a expliqué au comité: "On continue les réformes, mais on changera trois-quatre trucs à la marge pour que les choses soient plus consensuelles, et je rencontrerai les syndicats non-signataires".

Philippe Douste-Blazy a par ailleurs confirmé son intention d'organiser à la rentrée des "forums locaux à visée pédagogique", et non des assises régionales, pour expliquer la réforme de la gouvernance et de la tarification "à l'ensemble des personnels hospitaliers".

Le comité de suivi de la gouvernance pourrait rédiger un guide explicatif pour aider à l'organisation de ces forums.

COLLOQUE SUR LA GOUVERNANCE LE 12 JUILLET

Le ministre a confirmé que le comité de suivi et d'évaluation de la tarification à l'activité se réunirait pour la première fois le mardi 15 juin, à 14h30.

Il a également annoncé la tenue, le 12 juillet, d'un colloque consacré à l'expérimentation de la nouvelle gouvernance.

Enfin, les prochaines réunions du comité de suivi de la gouvernance sont fixées au 21 juin et au 6 juillet.

TITRE : REORGANISATION DE L'HOPITAL PAR ORDONNANCES: UNE PARTIE DES SYNDICATS HOSPITALIERS EXPRIMENT LEUR "INDIGNATION"

PARIS, 10 juin (APM) - Plusieurs syndicats de praticiens et d'agents hospitaliers expriment leur "indignation", jeudi, devant la décision du gouvernement de réformer l'hôpital par voie d'ordonnances alors que le ministre de la Santé avait assuré qu'il préférerait organiser un débat parlementaire.

Entré en discussion jeudi matin à l'Assemblée nationale, le projet de loi de simplification du droit autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances, notamment pour réformer la gouvernance interne de l'hôpital, rappelle-t-on (cf dépêche IBHFA001).

"A son arrivée au ministère, Philippe Douste-Blazy nous a dit: 'On ne règlera pas le problème de l'hôpital par ordonnances et on va se donner six mois pour voir les remontées des expérimentations'. Aujourd'hui, il fait tout l'inverse. Nous protestons contre ces procédés indignes d'un gouvernement", dénonce le président de la Confédération des hôpitaux généraux (CHG), Pierre Faraggi, interrogé jeudi par l'APM.

La CHG et les autres syndicats opposés au plan Hôpital 2007 (FO, CGT, Sud, CFTC, Amuhf...), se sont réunis jeudi matin, lors d'une conférence de presse commune, pour exprimer leur "indignation et leur colère" et pour "exige(r) le retrait" de la partie du projet de loi qui concerne l'hôpital.

"Nous tenons à faire savoir notre détermination à garder le cap et à nous faire entendre pour la réforme dont l'hôpital a besoin", préviennent les organisations dans un communiqué commun.

"Nous suivrons de très près l'évolution du texte. Les quatre lignes consacrées à l'hôpital dans le projet de loi sont en effet très floues. On peut en tirer 36 interprétations différentes", souligne Pierre Faraggi.

Dans un communiqué, Force ouvrière redit également son opposition à la nouvelle gouvernance qui "introduit la rentabilité et la productivité comme le moteur du fonctionnement des établissements" et "réitère" sa demande d'ouverture de négociations.

FO précise qu'elle sera reçue lundi 21 juin par le ministre.

Philippe Douste-Blazy doit également rencontrer séparément, la semaine prochaine, les autres syndicats de personnels et de médecins hospitaliers, a-t-on appris jeudi de sources syndicales.